

Interpellation de M. Van de Cauter : Sorties scolaires dans les parcs animaliers.

M. Van de Cauter signale que le Collège de la commune d'Ixelles s'est prononcé en faveur de l'interdiction des sorties scolaires dans les parcs animaliers, proposée par le groupe Ecolo-Groen. Cette mesure est censée entrer en vigueur à la rentrée scolaire, en septembre prochain.

M. Van de Cauter s'étonne de cette décision, dans la mesure où les jardins zoologiques permettent de découvrir des espèces animales qui ne vivent pas en Belgique ou sur notre continent.

De plus, les parcs animaliers assurent la sauvegarde d'espèces en voie de disparition. M. Van de Cauter rappelle à cet égard le développement de programmes d'élevage d'animaux en captivité.

Enfin, les zoos constituent un atout économique et touristique important pour le pays, et ce d'autant plus que des parcs tels que Paridaiza et Planckendael attirent de plus en plus de visiteurs venus de l'étranger.

Mme l'Echevin Gol-Lescot se refuse à commenter la décision d'un autre Collège, en vertu du principe de l'autonomie communale.

L'échevinat n'intervient pas sur les sorties journalières des écoles car il considère que ce domaine relève de la liberté pédagogique des enseignants.

Toutefois, selon les données de la « caisse des sorties », qui recense les sorties journalières des écoles, 60 % d'entre elles consistent en des visites de musées, de théâtres ou des découvertes de la Ville de Bruxelles. D'autres visent à assurer le devoir de mémoire par des visites du fort de Breendonck ou de la caserne Dossin. Sur les 23 sorties ayant trait au monde animal, 15 concernent des découvertes de fermes, 4 proposent aux élèves de l'ICPP (Institut communal professionnel des Polders) de rencontrer les poneys avec lesquels ils sont parfois amenés à travailler, une consiste en une visite du parc d'Enghien et les 3 dernières, en des excursions à Paridaiza.

Vu que la commune d'Uccle a la chance de disposer d'écoles bien gérées, Mme l'Echevin Gol-Lescot ne souhaite absolument pas encourager ni interdire quoi que ce soit en ce domaine et préfère laisser les directeurs d'école et les enseignants prendre leurs décisions de manière autonome.

M. Van de Cauter remercie Mme l'Echevin Gol-Lescot pour sa réponse, qui le satisfait entièrement.